Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026_41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Modification du tableau des effectifs

N° 2026-41

DATE DE CONVOCATION : le 02/03/2026

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**32**
Votants	**36**

L'an deux mille vingt-six

Le 10 mars, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Poligné, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. ALLAIN, AUBRY, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, HAMON, JANVIER, JARRET, JUGAN, LASSALLE, LE GUEHENNEC, LECLERC, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MERAULT (arrivée à partir de la délibération n°2026_32), MINIER, MORICEAU, RINFRAY, ROGER, ROUX (arrivée à partir de la délibération n°2026_32), ROUXEL, SOLLIER.

. pouvoirs

GOUR Christèle	à	MINIER Vincent
LE GALL LE BLEIZ Maud	à	JUGAN David
RIFFAULT Katia	à	GAUDICHON Jean-Michel
VACHEROT Romain	à	ROUX Laurence (à partir de la délibération n°2026_32)

. excusée
CHASSAT Valérie

formant la majorité des membres en exercice

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2313-1 et R2313-1 ;

Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération du 19 octobre 2021 créant un poste de contractuel chargé de mission « contractualisation » de catégorie A ;

Vu la délibération n°2026-09 du 13 janvier 2026 créant un poste d'animateur.trice PIJ de catégorie C sur le grade d'adjoint d'animation ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial réuni en séance le 13 février 2026 ;

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026_41-DE

Considérant que depuis sa création, le poste de contractuel chargé de mission « contractualisation » de catégorie A est resté vacant et que les nécessités de service ont évolué ;

Considérant que suite à la création du poste d'adjoint d'animation en catégorie C il y a lieu de supprimer un poste d'animateur en catégorie B au grade d'animateur territorial ;

Considérant la nécessité de repositionnement statutaire des postes de responsable communication et de chargée de commande publique-subventions-assistance juridique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la suppression des postes suivants :
  - Contractuel chargé de mission « contractualisation » de catégorie A
  - Animateur au grade d'animateur territorial de catégorie B

- VALIDE la création de poste modifiant ainsi le tableau des effectifs :

Désignation du poste	**Pôle/ service**	**Type d'emploi**	**Quotité**	**Grade**	**Date**
Responsable Communication	Direction	Permanent	Temps complet	**Rédacteur principal 2ème classe**	Création au 01/04/2026
Chargée de commande publique- subventions et assistance juridique	Ressources	Permanent	Temps complet	**Rédacteur principal 2ème classe**	Création au 01/04/2026

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

